

## **Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)**

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme : .....

Représenté par : .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### **Article 1 : objet de la convention**

Atout France organise la formation : **Accompagner efficacement ses prestataires touristiques dans leur développement commercial sur web.**

#### **Objectifs de la formation**

- Maîtriser les problématiques de mise en marché et de développement commercial sur le web des prestataires touristiques, (approche spécifique par filière).
- Savoir valoriser les bénéfices de la vente en ligne et les bonnes pratiques associées auprès des prestataires touristiques de sa destination.
- Développer ses compétences dans l'accompagnement et le conseil de ses prestataires touristiques concernant leur stratégie de développement sur le web et leur stratégie de e-distribution dans une approche très opérationnelle.

Cette formation permet aux participants de se perfectionner et d'acquérir des **connaissances et des compétences** sur les points suivants :

- Les leviers e-marketing incontournables pour toute entreprise touristique,
- Les principaux acteurs de la distribution dans une approche spécifique par filière,
- Les outils et technique pour vendre en ligne dans une approche filière,
- La montée en compétences des prestataires touristiques dans leurs actions marketing et leur stratégie de distribution,
- Les bonnes pratiques pour développer ses ventes sur le web, le plus en direct possible.

**Public attendu** : directeurs de DMO, animateurs réseaux/filières, ANT. Responsable commercialisation, chargé de mission en charge de place de marché et/ou de centrale de réservation.

#### **Prérequis**

- Avoir parmi ses missions un rôle d'accompagnement des prestataires touristiques ou souhaiter développer cet axe stratégique pour sa structure (direction),
- Avoir une expérience ou avoir déjà travaillé le sujet de la commercialisation dans le tourisme,
- Atout France s'engage à vérifier que les participants répondent aux prérequis.

#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis-à-vis des prérequis et objectifs, à l'aide d'un questionnaire d'évaluation en amont de la formation.
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation déjà abordés.
- L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée à la fin de chaque formation. Cette évaluation est réalisée par l'envoi de deux questionnaires : l'un immédiatement après la fin de la formation, l'autre dans un maximum de 6 mois.

- Les relevés de présence des participants sont produits par les rapports de l'outil de visioconférence. Une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

### Modalités pédagogiques

- Les participants reçoivent après chaque session de formation, le support de présentation au format PDF avec toutes les ressources en ligne qu'il contient : (liens vers des articles, des exemples présentés, etc.
- Les cas pratiques fictifs sont travaillés collectivement avec les participants sur la dernière demi-journée de formation avec pour finalité de formuler les bonnes préconisations. Cet exercice permet de remettre en situation de façon concrète l'ensemble des apports de la formation. Les préconisations formulées collectivement par les stagiaires sont consignées sur le support de formation qui leur est remis à l'issue de la formation.

**Accessibilité** : en cas de mobilité réduite d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail avant lundi 5 juin 2025, à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) ou [christelle.leroy@atout-france.fr](mailto:christelle.leroy@atout-france.fr) afin de lui permettre de mettre en place les dispositions nécessaires.

La formation *Accompagner efficacement ses prestataires touristiques dans leur développement commercial sur web*, des mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 juin de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 se déroulera en présentiel.

**Formateur** : Mathieu VADOT

**Programme** : joint en annexe

**Type d'action de formation** article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

**Date** : mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 juin de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Durée** : 21 heures

**Lieu** : formation à distance

### Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....  
.....

### Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants. Merci de cocher la case correspondant au statut de votre structure.

Frais de formation Adhérent Atout France

Frais de formation non Adhérent Atout France

1 850,00 € HT X ..... = ..... €

2 312,50 € HT X ..... = ..... €

370,00 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €

462,50 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €

2 220,00 € TTC X ..... = ..... €

2 775,00 € TTC X ..... = ..... €

Le coût de la formation peut être pris en charge par votre OPCO (Afdas, Uniformation, Atlas, OPCO2i).

### Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer : .....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

**Article 5 : Accessibilité**

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant **mercredi 4 juin 2025**, à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) ou [christelle.leroy@atout-france.fr](mailto:christelle.leroy@atout-france.fr)

**Article 6 : Dédit et abandon**

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) ou [christelle.leroy@atout-france.fr](mailto:christelle.leroy@atout-france.fr), au plus tard **mercredi 4 juin 2025, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

**Article 7 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le .....

Pour l'organisme

Pour Atout France

**Signature, nom et qualité du signataire**

Rose-Marie ABEL  
Secrétaire Générale  
Directrice générale par Intérim

**Cachet de l'organisme**

Pour ordre,  
Philippe MAUD'HUI  
Directeur Observation, Qualité  
et Développement durable